

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Viticulture n°12 du 20 juin 2017



Pluies du 13 au 19 juin :

Les vignobles de l'Yonne et de la Nièvre ont été épargnés par les pluies (2 mm au plus). En Franche-Comté, on relève tout au plus une dizaine de mm.

La Côte d'Or et la Saône et Loire ont été les plus concernées avec des cumuls très variables allant de 2 à 60 mm (maximum relevé dans la Côte Chalonnaise).

Prévisions du 21 au 26 juin :

Une période caniculaire est annoncée au cours des prochains jours avec des températures maximales voisines de 37°C. Ces chaleurs devraient quelque peu s'estomper à partir du week-end et une dégradation orageuse pourrait se profiler à partir de début de semaine prochaine.

Source Météo France

STADES

La vigne poursuit son développement à un rythme effréné.

Dans les situations les plus précoces, les grappes sont déjà proches de la fermeture. Bon nombre de vignes se situent actuellement entre baies à taille de plomb et baies à taille de pois.

2017 conserve toujours une quinzaine de jours d'avance par rapport à l'année dernière et reste comparable en termes de précocité à 2014 et 2009.

MILDIU

Situation au vignoble : les contaminations liées aux pluies des 14-15 juin commencent à s'exprimer.

- **Saône et Loire :** une légère évolution est notée depuis la semaine dernière. Le mildiou est maintenant présent dans 15% des parcelles du réseau et sur 7 Témoins Non Traités. C'est toujours le secteur Nord du département qui est le plus touché (Côte Chalonnaise et Couchois-Maranges).

- **Yonne :** une légère évolution est aussi notée dans ce vignoble, correspondant à la fin d'expression des contaminations des 5-6 juin. Toutefois, 60% des parcelles du réseau restent indemnes et la fréquence d'attaque dans les parcelles touchées ne dépasse pas 1 à 2 taches. Très localement, l'attaque est un peu plus importante sur des parcelles où la protection n'était pas de qualité,

- **Nièvre :** 70 % des parcelles du réseau restent indemnes. Des taches plus régulières sont notées dans les TNT (30% des cepages avec au moins une tache et 0.5% des grappes touchées).

- **Côte d'Or :** dans la très grande majorité des situations, le mildiou est toujours absent ou anecdotique. Dans les quelques parcelles très localisées des bas de Puligny-Chassagne déjà concernées par la maladie, de nouvelles taches ont fait leur apparition sur le jeune feuillage et quelques symptômes sur grappes (rot-gris) sont observés,

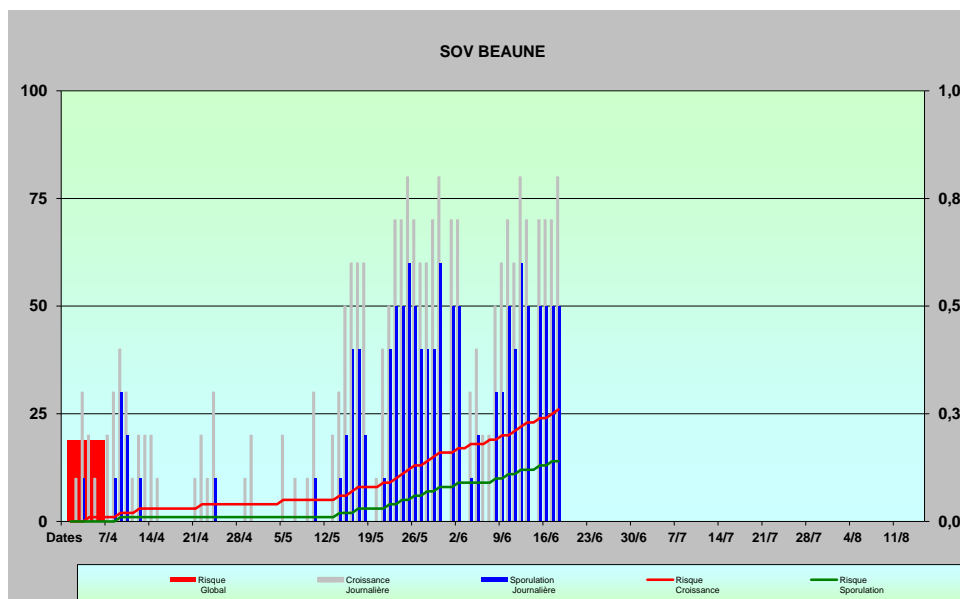
- **Franche-Comté :** de nouvelles sorties de taches ont eu lieu principalement dans la partie Centrale et Nord du vignoble jurassien ; pour l'heure, aucun symptôme sur grappe n'a été observé dans ces secteurs, mais la situation pourrait évoluer dans les prochains jours. Ailleurs (Sud Revermont et Haute Saône), aucune évolution n'est constatée et le mildiou reste le plus souvent absent ou rare.

Analyse de risque :

Dans la plupart des parcelles le mildiou est absent. Les stades progressent très rapidement et les grappes vont devenir moins sensibles à partir de la fermeture. De plus la météo annoncée jusqu'en fin de semaine est défavorable au mildiou. Dans ce contexte, **le risque peut être qualifié de faible à très faible.**

Très localement, là où des taches ont été observées, le risque peut être qualifié de faible à modéré et il convient d'être attentif à l'évolution de la maladie.

OÏDIUM



Sur 252 parcelles observées sur feuilles dans le réseau BSV, 5% d'entre elles révèlent la présence de taches d'oïdium ((14 parcelles concernées dont 5 TNT). Les 1ers symptômes sur grappes ont été identifiés en Saône et Loire, Côte d'Or et Jura.

La situation en détail est la suivante :

- **Franche-Comté** : globalement la situation reste saine. Seules quelques parcelles à historique sont concernées par la présence de taches (3 parcelles touchées dans le Jura, dont 2 TNT). Des symptômes sur grappes ont fait leur apparition, en particulier sur la vigne très sensible de Le Vernois où la fréquence d'attaque atteint déjà 8%,
- **Côte d'Or** : l'oïdium reste absent dans la quasi-totalité des parcelles. Seuls quelques TNT à fort historique montrent une évolution de l'attaque sur le feuillage avec l'apparition des premiers symptômes sur grappes.
- **Saône et Loire** : l'oïdium est détecté un peu plus régulièrement sur feuilles dans des situations à fort historique du Mâconnais. Dans ce secteur, la maladie a été découverte sur grappes dans quelques TNT ainsi que 2 parcelles hors réseau. Dans le reste du vignoble, la situation reste saine.
- **Yonne** : pas d'évolution de la situation, toujours 1 parcelle du réseau concernée avec une fréquence d'attaque de 4%,
- **Nièvre** : aucune tache détectée sur le réseau. Les premiers symptômes ont été découverts sur des TNT et un secteur très sensible hors réseau.

Malgré l'apparition de quelques nouveaux symptômes, principalement dans les TNT, la situation à ce stade reste particulièrement saine. Même si le modèle SOV enregistre une activité assez importante de l'oïdium, le risque demeure faible à modéré en raison de la faible présence du champignon au vignoble.

Les grappes restent très sensibles à la maladie jusqu'à leur fermeture complète.

BLACK-ROT

La situation reste toujours très saine en tous secteurs :

- en Saône et Loire, aucun symptôme n'a encore été observé,
- en Côte d'Or, seule 1 nouvelle tache est détectée dans la même parcelle que la semaine dernière,
- dans la Nièvre, aucune évolution, le Black-Rot est présent de façon anecdotique,
- dans l'Yonne, pas d'évolution ; quelques nouvelles taches trouvées dans la seule parcelle identifiée la semaine dernière,
- en Franche-Comté, très rares nouvelles taches trouvées.

La pression black-rot demeure faible. Rappelons toutefois qu'en tous secteurs habituellement sensibles, les grappes sont dans leur période de grande sensibilité.



VERS DE GRAPPE

A l'exception des secteurs tardifs, les vols de cochylys 2^{ème} génération ont débuté, avec des niveaux de captures localement importants (Saône et Loire). En secteurs précoces, les toutes premières pontes ont été détectées dans 1 situation. **Toutefois, les fortes chaleurs actuelles sont largement défavorables à l'activité de ponte et limitent le risque.**

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE

Rappel : l'arrêté préfectoral et les stratégies de lutte sont consultables sur le site de la DRAAF : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-et-Bois-noir>

Dans les zones soumises à une lutte insecticide obligatoire par arrêté préfectoral, quelle que soit la stratégie (3-1 ou 2-1), le 1^{er} traitement qui vise les larves, tant en viticulture conventionnelle que biologique, a dû être effectué la semaine dernière.

- **Stratégie 2-1** : les comptages qui conditionneront le 2^{ème} traitement seront réalisés cette semaine. Un message réglementaire suivra pour préciser la conduite à tenir

- **Stratégie 3-1** : le 2^{ème} traitement aura lieu 10 jours après le premier soit du 22 juin au 26 juin 2017 en Viticulture Biologique et 12 à 14 jours après le premier soit du 24 juin au 30 juin 2017 en Conventionnel.

Pour plus de précisions, cliquer sur le lien ci-dessous :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Strategies-de-lutte-contre-le,991>

En parcelles de vignes-mères de greffons et de porte-greffes, la stratégie insecticide repose sur l'application de 3 traitements. Le premier a eu lieu la semaine dernière. La 2^{ème} application sera positionnée en fin de persistance d'action du premier.

En pépinières, la lutte sera maintenue en continu jusqu'à la disparition des adultes.

PROCHAIN BSV : MARDI 27 JUIN

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne-Franche Comté (CRA BFC) et rédigé par le représentant de la CRA BFC en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : FREDON Bourgogne, IFV, GIE BFC-Agro et CA39/SVJ à partir des observations réalisées par : Chambres départementales d'Agriculture de Côte d'Or, Saône et Loire et Yonne, Service Régional de l'Alimentation, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, 110 Vigne, Bourgogne du Sud, Bourgogne Viti Service, Château de Santenay, Coopérative Agricole Bresse Mâconnais, Coopérative Agricole Mâconnais Beaujolais, Ecovigne, Groupement Vignerons des Terres Secrètes, La Chablisienne, Oenophyt, Soufflet Vigne, BioBourgogne, SICAVAC, Cave des Hautes Côtes, Espace Vigne, Vitagri, SVJ, CA39, Interval, Terre Comtoise, Vignoble Guillaume, JP Salomon

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA BFC dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

Action **co-pilotée** par le **Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement**, avec l'appui financier de l'**Agence Française pour la Biodiversité** par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.